

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023



Publié le **06 JUIL. 2023**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 juin 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_074

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OPÉRATION DE
LOGEMENT SOCIAL PAR
VILOGIA 40-40BIS AVENUE
MARC SANGNIER –
PARTICIPATION
FINANCIÈRE DE LA
COMMUNE

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme
BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL,
Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, M. TAKI, Mme LINARES,
Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M.
PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M.
ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, M. AURELLE
Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme FRIOLL), Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme
MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), M. JUENET (par proc. à M.
THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme BILLA (par proc. à M.
COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. FAIVRE (par proc.
à M. TROTIGNON), M. DEYGAS (par proc. à Mme BLACHERE), Mme GEHIN (par proc. à
M. ATTAR BAYROU)

Etai(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **06 JUIL. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069216200340-20230703-D2023-074-DE

Rapport de : Côte TOLLET

VILOGIA est un groupe privé d'immobilier social, originaire des Hauts de France. Il compte parmi les six Entreprises Sociales pour l'Habitat qui bénéficient d'un agrément national.

Son patrimoine locatif est constitué de plus de 70 000 logements, répartis dans les principales zones tendues du territoire national, dont la métropole de Lyon.

A Caluire et Cuire, VILOGIA, dispose, au dernier inventaire S.R.U., de 90 logements répartis au 24-26 rue Pasteur, au 150 grande rue de Saint-Clair, et au 29 chemin de Fond Rose.

Le bailleur s'est porté récemment acquéreur en Vente en l'État Futur d'Achèvement de dix logements dans un programme immobilier achevé depuis par Cogedim au 40-40 bis avenue Marc Sangnier. Ces biens sont répartis en quatre P.L.U.S. (deux T2 et deux T3), trois P.L.A.i. (trois T2) et trois P.L.S (deux T2 et un T3), ces derniers non comptabilisés pour le calcul de la subvention.

Pour permettre l'équilibre financier du projet, le bailleur sollicite de la Ville une participation financière globale arrondie à 11 359 €, soit 4 538,45 € au titre des P.L.U.S. et 6 820,45 € pour les P.L.A.i.

Ces montants sont calculés sur la base de 35 €/m² de surface utile.

Ces logements seront intégrés dans le décompte effectué au titre de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) et le montant de la subvention pourra venir en déduction, le cas échéant, du prélèvement prévu par l'article L.302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 36 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville de Caluire et Cuire à l'opération de logement social réalisée par Vilogia au 40-40 bis avenue Marc Sangnier (quatre P.L.U.S. et trois P.L.A.i) ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière ;

- DE DIRE que la dépense de 11 359 € sera imputée sur le budget de l'exercice 2023, selon le plan de compte nature 204182 .

6 conseillers municipaux ne participent pas au vote.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

06 JUL. 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.